

MAIRIE DE DAMBENOIS



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 20 JUIN 2018**

Le mercredi 20 juin deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de Dambenois s'est réuni sous la présidence de Monsieur NUSSBAUMER Bernard,

Convocation du 11 juin 2018.

Présents : MME ANILE Corinne, BESTEIRO Séverine, DEGIEUX Marie-Laure, STRUB Agnès, MM DI BELLO Cédric, GRABER Marcel, HUSSARD Alexandre, KOBEL Michel, NUSSBAUMER Bernard et VOLLMER Serge.

Absents excusés : MM BALON David donne procuration à MME ANILE Corinne, POURCHET Philippe

Absent : M PAGE Michel

Secrétaire de séance : Mme DEGIEUX Marie-Laure

Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2018

DELIBERATIONS

1 – ADHESION A LA SEM NUMERICA - REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Vu le règlement Général sur la Protection des Données (UE2016/679) du 27 avril 2016, donnant obligation aux collectivités de nommer un Délégué de la Protection des Données, et de respecter ledit règlement, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de la SEM Numérica de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée aux collectivités ; Cette prestation permettra à la collectivité de nommer la SEM Numérica en tant que personne morale pour être déléguée à la Protection des Données et se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le tarif de de la prestation est fixé en fonction du nombre d'habitants par commune soit pour DAMBENOIS :

La 1^{ère} année du contrat : 600 E HT et les années suivantes 300 € HT par an.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à la prestation de la SEM Numérica de mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisées,

- DESIGNER la SEM Numérica comme personne morale pour être délégué à la protection des données,
- AUTORISER Monsieur le Maire à rendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision notamment le contrat de prestations de service de la SEM Numérica et les conditions tarifaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Projet d'école :

Construction d'une école intercommunale sur site unique

Les communes d'Allenjoie, Brognard et Dambenois sont regroupées en école intercommunale depuis de nombreuses années. L'école intercommunale des 3 Fontaines fonctionne actuellement sur 3 sites et les 200 élèves sont répartis sur 3 classes à Allenjoie, et Dambenois et 2 classes à Brognard ; En 2010, un projet de construction d'une école sur site unique avec une cantine et une salle périscolaire n'avait pas abouti. La décision avait été prise à l'époque que chaque commune rénove son école individuellement et qu'une cantine soit construite en commun. Ce fut chose faite à Dambenois en 2013. Aujourd'hui devant les obligations liées à l'accessibilité des bâtiments publics aux PMR, devant la vétusté des équipements scolaires et face au désengagement de l'Etat sur les constructions des écoles multi-sites, les 3 communes souhaitent relancer la construction d'une école commune. Le complexe scolaire à construire à Technoland 2 regroupera :

- un pôle maternel comprenant 3 classe (+ une classe évolutive), un local ATSEM, une salle de repas, une pièce de rangement de matériel et des sanitaires,
- un pôle élémentaire comprenant 5 classes (+ une classe évolutive) une pièce de rangement de matériel et des sanitaires,
- un pôle pour le périscolaire,
- des locaux mutualisés : hall d'entrée, salle de motricité, bibliothèque, bureau de direction et salle des maîtres, sanitaire personnel, locaux techniques, abris cycles, préau parvis et parkings. Le bâtiment sera de plein pied à haute performance énergétique. Une grande attention sera portée au confort acoustique et à la qualité sanitaire de l'air. La gestion des eaux pluviales et l'utilisation des énergies renouvelables seront intégrées. Le coût du projet est estimé à 5 150 000 €. Les communes pourraient solliciter une subvention de l'Etat. La participation de Pays de Montbéliard Agglomération pourrait être plafonnée à 841 871 € soit une participation de 300 000 € pour Allenjoie, 300 000 € pour Dambenois et 241 871 € pour Brognard (compte tenu d'un fonds de concours déjà accordé en 2015).

Compte rendu de la commission scolaire

Suite à la présentation de l'étude de faisabilité concernant la construction d'un pôle éducatif et du compte rendu de la réunion des 3 conseils municipaux du 30 mai dernier. La commission a émis les remarques suivantes :

- le coût de l'entretien et du fonctionnement de ces nouveaux locaux n'est pas chiffré,
- il faudrait davantage communiquer et partager ces éléments avec les habitants et les parents d'élèves. Les parents ont l'impression de ne pas être consultés, ne pas être entendus,
- l'implantation d'une école au milieu des usines ne plait pas aux parents présents. Ils ne souhaitent pas que leurs enfants connaissent cette école,
- si le projet retenu doit être proche de la conduite de gaz : le parking est trop loin.

. Date de la réunion publique

Les élus de Dambenois rédigeront une note d'information après la réunion du 9 juillet entre le DASEN et les 3 maires et adjointes aux affaires scolaires. La réunion publique avec les habitants de Dambenois est prévue le 4 septembre 2018 à 20 h à la Maison Pour Tous.

. Compte rendu de la rencontre avec Charles DEMOUGE Président de PMA

La conduite de gaz et le terrain :

Il faut d'abord être sûr que GRDF autorisera la construction d'une école après sécurisation de la conduite de gaz.

Les services de l'Etat auront à donner leur avis au moment du permis de construire.

PMA peut sécuriser la conduite et nous céder le terrain rendu ainsi constructible (coût 180 000 € TTC).

Fonds de concours :

Monsieur DEMOUGE est d'accord sur le principe de prolongation d'un an (septembre 2019) pour l'obtention des fonds de concours (842 871 €).

Révisions des montants (CLECT versées par les communes à PMA) :

Actuellement Allenjoie verse 32 000 €, Brognard 36 000 € et Dambenois 15 000 € au titre du transfert de charges.

L'annulation de cette attribution de compensation négative permettrait de financer le remboursement de l'annuité pour l'école :

Le Président estime que PMA ne peut se passer de ces recettes et en 2020 il est possible que soit ajoutée la compétence eau.

Divers :

DETR liée à la signature du contrat de ruralité avec l'inspection d'académie : voir avec le Préfet quel pourrait être le taux de subvention.

Envisager une augmentation des impôts liés au projet de construction de l'école.

Compte rendu de la rencontre avec le Crédit Agricole

Le chargé d'affaires a étudié nos résultats financiers sur 3 années (2015-2017). Leur conclusion :

Le Crédit Agricole ne nous fera pas de proposition de prêt (dans l'état actuel du dossier).

- Etat d'avancement de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La prochaine réunion avec l'Agence d'Urbanisme est prévue le 5 juillet : présentation de la partie administrative.

L'enquête publique se déroulera du 15 septembre 2018 au 15 octobre 2018.

Le 24 mai dernier l'ADU a validé la révision du PLU qui devrait aboutir sur 3 carrés de l'habitat et 2 pavillons soit 14 logements.

Délai livraison été 2020.

- Remplacement de la balançoire du square

Présentation de 2 devis :

. COMAT & VALCO : balançoire en acier galvanisé : 1 302,54 €

. AJ3M : balançoire en aluminium + sol Coulé (2 variantes) ou le moins onéreux bac à graviers + rondins

Les élus sont favorables pour la fourniture de la balançoire en alu / AJ3M pour un montant de 1 920,45 € hors sol.

Séance levée à 22 h 00

Le Maire,
Bernard NUSSBAUMER